



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor dûment convoqués le 04 Novembre 2021 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 10 Novembre 2021 à 16 heures 45 sous la Présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 20

Pas de procuration.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.M. Éric ROBERT, Président – Yvon LE BIANIC, Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François PRIGENT, Vice-Président SMITRED, LANNION-TREGOR Communauté – Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Hervé DELISLE, Vice-Président, SMITRED, LANNION TREGOR Communauté - Pierre SALLIOU, Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Serge HENRY, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté – Jacques MAINAGE, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté – Yannick TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Franc TANGUY, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Michel LE CALVEZ, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François LE MARREC, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Pierre HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Gildas NICOLAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Renaud MERLE, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Claude LE GUYADER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

ASSISTAIENT :

M.M. Jérôme MASSÉ, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Julie LE BIZEC, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Mme Sandrine ROUX, LANNION TREGOR Communauté Dominique BARDINI, SMITRED Ouest d'Armor - Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor - Franck LE NORMAND, SMITRED Ouest d'Armor – Rémi HENRIONNET, SMITRED Ouest d'Armor.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme le Trésorier Principal de LANNION.

M.M. Vincent LE MEAUX, Président de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération
- Joël LE JEUNE, Président de LANNION-TREGOR Communauté - Romuald COCADIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - François BOURIOT, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques ROBIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Gérard QUILIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Peggy CORBEL, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Claude LOZAC'H, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Yann KERGOAT, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Inès GONSE, Déléguée suppléante, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Patrick MORCET, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Bertrand HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Mickaël THOMAS, LANNION-TREGOR Communauté - Thomas MICHEL, LANNION-TREGOR Communauté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Hervé DELISLE.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

I - ATTRIBUTION DU MARCHE D'ACHEMINEMENT ET DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL -

Le Président rappelle que par délibération du 2 juin 2021, il avait été décidé de lancer une procédure de mise en concurrence des entreprises pour le marché d'acheminement et de fournitures de gaz par appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande avec un seul opérateur économique.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le ce jour pour l'ouverture des plis. Au vu des analyses des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour a retenu l'offre de la **Société TOTAL ENERGIE** sur la base d'un montant estimatif annuel de **79 757.22 € Hors TVA.**

Cet exposé entendu,
Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** l'offre de la **Société TOTAL ENERGIE** pour le marché d'acheminement et de fournitures de gaz.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché et à procéder aux règlements correspondants.

II - ATTRIBUTION MARCHÉ REALISATIONS D'OUVRAGES BETON

Le Président rappelle que par délibération du 30 septembre 2021, il a été approuvé le lancement d'une consultation regroupant les différents ouvrages béton nécessaires des opérations d'extension IME et de reconversion du hall mâchefers sous la forme d'un marché de travaux en procédure adaptée.

La Commission des Marchés Délégués au Bureau Permanent s'est réunie le 27 octobre 2021 pour l'ouverture des plis. Au vu de l'analyse des offres, la Commission des Marchés Délégués au Bureau Permanent réunie ce jour a retenu le classement suivant pour la réalisation d'ouvrages béton » :

- 1- Société CONSTRUCTIONS LE COUILLARD
 - 2- Société NOBA
 - 3- Société PERSONNIC
 - 4- Société NOVELLO
 - 5- Société MARC SA
 - 6- Groupement EIFFAGE CONSTRUTIONS BRETAGNE/LCD TRAVAUX PUBLICS
- L'offre de la Société BMB est non conforme et n'a pas été classée.

Cet exposé entendu,
Vu l'avis favorable émis par la Commission des marchés délégués au bureau permanent de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le marché de réalisation d'ouvrages béton l'offre de **la Société CONSTRUCTIONS LE COUILLARD** pour un montant de **343 940 € HT**.

- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

III - EXTENSION DE RESEAU DE CHALEUR – ATTRIBUTION LOT N°3

Le Président précise que par délibération du 29 septembre 2021, il a été approuvé le lancement d'une consultation concernant le lot n°3 «travaux électriques de décâblages/recâblages en chaufferie des serres » de l'opération d'extension du réseau de chaleur. La délibération donnait pouvoir au Président pour lancer cette consultation en procédure adaptée en raison de son faible montant et représentant moins de 20 % du montant total de l'opération.

Au vu de l'analyse des offres, Le Président informe le Bureau Permanent que l'attributaire de ce lot est la **société IMAP ARMOR** pour un montant de **5 221,06 € HT**.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le choix de l'attributaire pour le lot n°3 « travaux électriques de décâblages/recâblages en chaufferie des serres », à savoir l'offre de la **société IMAP ARMOR** pour un montant de **5 221,06 € HT**.

- **D'AUTORISER** le Président à signer ce marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

IV - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Le Président
Éric ROBERT